



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable

rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	4
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont deux depuis le dernier suivi. Cinq autres recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2024.

Les deux recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2022 concernent les mesures suivantes :

- Le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) manquant pour le territoire Champagne – La Laire a été adopté par le Conseil d'État le 6 juillet 2022. Une réflexion en cours pourrait amener à reconsidérer le format et la périodicité des SPAGES (recommandation 2) ;
- Une plateforme d'échanges entre le SCAV et SIG a été mise en place pour répertorier l'ensemble des plaintes relatives à la qualité de l'eau potable pour l'ensemble du canton. Une première version de cet instrument est opérationnelle depuis le début de l'année 2023 (recommandation 7).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2024 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	30.06.2022 report 31.12.2024	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023 report 31.12.2023	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2024 report 31.12.2023	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2024 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert